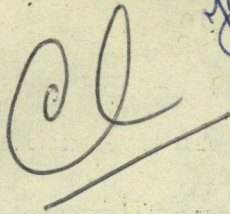


/NT.A./F.M./
 REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DE LA JEUNESSE
 ET DES SPORTS
 B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 02 Février 1983

N° 0212 /12.04

jeunesse


OBJET: Requête financement
 de six projets.

Monsieur le Directeur Général
 de l'UNESCO
 7, place de Foutenoy
 75700 Paris
FRANCE

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de notre coopération
 avec l'UNESCO, le Ministère Rwandais de la Jeunesse et des Sports
 se félicite de l'excellence de nos relations.

L'UNESCO a toujours épaulé le Ministère
 de la Jeunesse et des Sports dans la réalisation de ses objectifs.
 C'est dans cette même perspective que je sou mets à votre attention
 la présente requête contenant quelques projets à réaliser au cours
 de notre IIIème Plan Quinquennal de Développement Economique, Social
 et Culturel 1982-1986.

Lesdits projets sont repris dans les annexes ci-après :

- J - Annexe 1 : Projet chantier des Jeunes *
- S - Annexe 2 : Equipement et Infrastructure sportifs
- S - Annexe 3 : Sport traditionnel
- J - Annexe 4 : Alphabétisation *
- J - Annexe 5 : Bulletin de Liaison *
- C - Annexe 6 : Promotion du folklore rwandais.

Comptant sur votre habituelle bonne
 compréhension à l'égard de la Jeunesse Rwandaise, j'ose espérer que
 l'évolution de ce dossier répondra à nos souhaits.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général,
l'assurance de ma très haute considération.

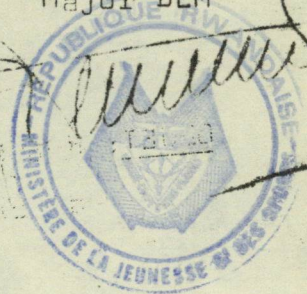
Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILIYIMANA Augustin

Major BEM

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I
- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique
K I G A L I
- Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise à Paris
S/c de Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 - KIGALI

ANNEXE 1

PROJET CHANTIER DES JEUNES

=====



PROJET CHANTIER DES JEUNES AU RWANDA

I. GENERALITES

La Mission majeure confiée au Ministère de la Jeunesse et des Sports étant, non seulement la mobilisation et l'encadrement de la jeunesse non scolarisée mais aussi l'intégration et l'insertion de cette jeunesse dans le processus de développement, la coopération entre l'UNESCO et notre département devrait être axée autour des objectifs suivants :

- La mobilisation de la Jeunesse,
- L'encadrement de la Jeunesse,
- L'intégration et l'insertion des jeunes dans la vie active.

Pour cela, dans le cadre de cette assistance de l'UNESCO au Ministère de la Jeunesse et des Sports, les projets retenus s'adressent principalement à la jeunesse rurale.

Les jeunes constituent plus de 50% de la population rwandaise, qui compte parmi les plus denses du monde avec plus de 190 habitants au Km² et le taux de croissance démographique parmi les plus forts également.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est chargé de la classe d'âge de non-scolarisés et de descolarisés compris entre 10 et 24 ans, soit 34% de la population totale.

C'est dire que cette classe de jeunes à majorité ruraux constitue une ressource en forces de travail qu'il faut mobiliser et un marché de consommateurs dont il faut satisfaire les besoins élémentaires de nourriture, d'habillement et de logement grâce à un emploi rémunérateur; il faut d'autre part fixer cette jeunesse dans son milieu.

Le projet "Chantier des Jeunes" répond, dans ses multiples aspects, aux objectifs nationaux d'autosuffisance alimentaire, de promotion de l'emploi et d'élévation du niveau d'instruction et de formation ainsi que d'amélioration des conditions sociales de la population.

A la fin du quinquennat 1982-1986, 5 chantiers de jeunes devraient couvrir 5 Préfectures, qui sont : RUHENGIERI, BUTARE, KIBUYE, CYANGUGU et KIGALI.

Le 3e Plan range ce projet dans le secteur appelé "Services Sociaux", encore qu'il touche par ses activités à d'autres secteurs :

- l'agriculture, l'artisanat, la formation, et même le commerce.

Ce projet comportera des rapports évidents avec d'autres projets du même secteur: organisation des coopératives, formation permanente, alphabétisation fonctionnelle, politique démographique, réinsertion des handicapés.

.../...

II. DESCRIPTION DU PROJET

L'Encadrement des jeunes suppose d'abord l'existence des structures d'accueil comprenant des ensembles homogènes susceptibles de les rassembler au sein des organisations capables de favoriser leur épanouissement moral, physique et intellectuel. Ces différentes structures s'articulent entre elles de manière à former un ensemble cohérent appelé chantier des jeunes. Ce chantier englobe en son sein, l'ensemble des activités d'un Centre de Formation et autour de celui-ci, des petites unités de production des jeunes dénommées groupements socio-économiques.

- Le Centre de Formation reçoit les jeunes issus des groupements socio-économiques des jeunes du chantier. La formation essentiellement pratique qui y est dispensée, est centrée soit sur l'agriculture et l'élevage, sur la maçonnerie et la menuiserie, soit alors sur l'artisanat (coordonnerie, broderie et couture).

Les jeunes qui viennent au Centre de Formation doivent produire de telle sorte que le Centre puisse parvenir à une certaine autosuffisance.

A la fin de la formation, une partie des surplus de la production des jeunes leur est attribuée en guise de capital devant relancer leurs activités de production au sein de leurs groupements d'origine. Ainsi, en tant que lieu d'initiation à la formation-production, le Centre de Formation des Jeunes sert de tremplin aux activités de production des groupements socio-économiques des jeunes associés.

- Le groupement socio-économique quant à lui, est une petite unité de production des jeunes animés d'un même idéal de produire en Commun, les biens devant leur assurer un certain revenu. Ce sont ces mêmes groupements qui envoient des jeunes en formation dans les Centres de Formation.

Ainsi donc, pour la jeunesse rurale, dans le cadre de cette assistance de l'UNESCO au Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'aide reçue serait affectée à la mise en place des nouveaux chantiers des jeunes dans l'appui des actions de formation-production des Centres de Formation des jeunes, et à doter les groupements socio-économiques d'un capital initial substantiel devant appuyer leurs actions de production.

Pour la Jeunesse urbaine, cette aide serait centrée sur la création et l'installation des maisons des jeunes et de la culture.

III. APPUI AUX CENTRES DE FORMATION ET AUX GROUPEMENTS

a. Appui au Centre de Formation

L'assistance de l'UNESCO au Ministère de la Jeunesse et des Sports permettrait de donner une impulsion nouvelle aux opérations de formation des Jeunes.

Comme exemples d'actions concrètes à financer, il y a lieu de citer entre autres :

- Une dotation (en espèce ou en nature) aux Centres de jeunesse d'un équipement didactique et technique de première nécessité et se rapportant aux disciplines suivantes : menuiserie, maçonnerie, couture, soudure et plomberie.

b. Appui aux groupements socio-économiques des jeunes.

Petites unités de production, les groupements socio-économiques constituent pour les jeunes, des centres d'initiation à la coopération. Estimés environ à 1.500 unités de production comprenant chacune 25 à 30 membres, ces unités socio-économiques doivent être progressivement transformées en véritables entreprises des jeunes à vocation coopérative.

Pour cela, dans le cadre de cette coopération un appui financier et matériel serait bien venu en vue de redynamiser les opérations de ces jeunes associés et de les former pour les aider à améliorer les méthodes de travail qui, pour la plupart sont encore traditionnelles.

Pour l'Agriculture

Cette aide consisterait à fournir du matériel agricole :

- Houes
- Pics
- Semences sélectionnées
- Construction de dépôts de stockage des produits agricoles.

Pour l'Élevage

- Constitution d'un fonds permettant d'épauler des groupements socio-économiques en leur fournissant du matériel de construction et des sujets d'élevage.
- Assurer les soins vétérinaires aux animaux des groupements socio-économiques des jeunes.

IV. DEROULEMENT DU PROJET

La réalisation du projet va devoir s'opérer selon les trois phases ci-après :

- Phase de sensibilisation
- Phase de formation théorique et pratique
- Phase de suivi et continuité.

a. La Phase de sensibilisation

De la façon dont la sensibilisation sera menée, dépendra la réussite du projet. C'est pourquoi cette opération devra s'effectuer avec beaucoup de délicatesse. Elle devra viser toute la population concernée par le projet.

.../...

L'objectif poursuivi étant le faire accepter le projet, nous distinguons trois principaux niveau d'intervention de l'animation-sensibilisation.

- Au niveau des autorités administratives locales
- Au niveau des Jeunes
- Au niveau des Parents.

b. Phase de la Formation théorique et pratique

La formation théorique et pratique sur le métier de l'agriculteur moderne permettra aux jeunes chefs d'équipes et aux membres de leurs groupements d'acquérir des connaissances de base en matière de lutte anti-érosive, protection et amélioration des sols, cultures vivrières et fourragères, le petit élevage ainsi que le travail en coopérative.

Ces jeunes auront à transmettre aux membres de leurs groupements les connaissances acquises pendant la formation et à influencer le milieu paysan en servant de modèle pour l'exploitation agricole moderne.

Au cours de cette phase de formation, les jeunes seront amenés à exécuter un certain nombre de travaux pratiques qui les prépareront à l'action sur le terrain.

Ces travaux consisteront dans :

Agriculture : - Aménagement d'une parcelle en terrasses
- Plantation de fourrage et de haies anti-érosives
- Jardin potager et cultures vivrières
- Boisement et arbres fruitiers

Elevage : - Construction d'abris pour animaux
- Entretien des animaux
- Soins médicaux aux animaux.

Fermette : - Construction de maisonnette
- Agencement des fourrages et cultures vivrières
- Compostières

Pour les cours théoriques et pratiques, un encadrement technique qualifié sera indispensable. Il y aura d'une part les cadres du Ministère de la Jeunesse et des Sports et ceux des autres Ministères oeuvrant sur le terrain.

c. Phase de suivi.

Après la mise en place des infrastructures de Formation et l'Encadrement de la Jeunesse, il s'agira pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports d'assurer :

- La formation permanente des jeunes touchés par l'action sur le tas et des chefs d'équipes dans des recyclages réguliers.

- Coordonner les efforts des techniciens communaux (agronomes, vétérinaires, encadreurs de la jeunesse, assistantes sociales pour qu'ils assurent cette formation sur le tas et s'occupent des complexes mis en place pour en augmenter la productivité.
- Fournir un supplément de matériel technique pour créer d'autres groupements de jeunes qui se seront intéressés à l'action et/ou pour l'extension des complexes mis en place.
- Mettre en place un système de commercialisation des produits, d'approvisionnement en semences sélectionnées et en animaux de bonne race.
- Sensibiliser les jeunes non touchés par le projet pour qu'ils soient associés à l'action de formation et d'encadrement dans la région.

V. ETAPES D'EXECUTION DANS CHACUNE DES CINQ PREFECTURES

Mise en place d'un Centre de Formation ou la cellule-mère

- Equipement en mobilier et en matériel technique
- Formation des responsables des groupements
- Equipement des groupements
- Suivi.

VI. COUT APPROXIMATIF DU PROJET

a) Mise en place d'un Centre de Formation

2 dortoirs de 120m ² chacun à 15.000 FRF/m ²	3.600.000
2 salles de classes de 120 m ² chacun 15.000FRF/m ²	3.600.000
2 ateliers de 120m ² chacun à 10.000 FRF/m ²	2.400.000
1 bureau de 40m ² à 15.000 FRF/m ²	600.000
1 cuisine de 40m ² à 15.000 FRF/m ²	600.000
1 salle à manger de 120 m ² à 15.000 FRF/m ²	1.800.000
2 logements pour cadres de 64m ² chacun à 15.000/m ²	1.920.000
1 magasin de vente de 60m ² à 15.000 FRF/m ²	900.000
1 poulailler	500.000
1 clapier	500.000
	<u>16.420.000 FRW</u>

Les matériaux locaux ont une part de 60%

des coûts et sont à charge du Gouvernement

Rwandais ainsi que les frais de fonctionnement.

b) Equipement d'un Centre de Formation

50 lits superposés à	13.000 FRS	650.000 FRS
50 pupitres à	7.000 FRS	350.000 FRS
200 chaises	2.000 FRS	400.000 FRS
20 grandes tables à	9.000 FRS	180.000 FRS
4 bureaux + 8 chaises à	45.000 FRS	180.000 FRS
5 étagères	15.000 FRS	75.000 FRS
Equipement cuisine		250.000 FRS
Couvert		250.000 FRS
100 matelas	3.500 FRS	350.000 FRS
200 couvertures	700 FRS	140.000 FRS
200 draps de lit	1.300 FRS	260.000 FRS
100 seaux	650 FRS	65.000 FRS
100 bassins	450 FRS	45.000 FRS

3.195.000 FRS

c) Matériel technique pour le Centre de Formation

- Agriculture

100 houes	à 350 FRS	35.000 FRS
100 machettes	à 200 FRS	20.000 FRS
10 brouettes	à 4.000 FRS	40.000 FRS
20 pics	à 750 FRS	15.000 FRS
50 arrosoirs	à 450 FRS	22.500 FRS
2 balancés	à 45.000 FRS	90.000 FRS

222.500 FRS

- Menuiserie

50 serre-joints.	à 8.500 FRS	425.000 FRS
50 varloppes métalliques	à 7.500 FRS	375.000 FRS
50 rabots	à 5.500 FRS	275.000 FRS
50 scies à chantourner	à 2.300 FRS	115.000 FRS
50 villebrequins	à 1.900 FRS	95.000 FRS
50 tenailles	à 550	27.500 FRS
100 marteaux 500 gr	à 450 FRS	45.000 FRS
100 scies St Joseph	à 650 FRS	65.000 FRS

1.422.000 FRS

- Maçonnerie

100 truelles	à 450 FRS	45.000 FRS
100 niveaux d'eau	à 700 FRS	70.000 FRS
50 pelles	à 750 FRS	37.500 FRS
100 marteaux	à 1350 FRS	135.000 FRS
100 fils de maçon	à 240 FRS	24.000 FRS
20 brouettes	à 4.000 FRS	80.000 FRS

391.500 FRS

Total c :

Matériel de soutien aux 365 groupements

(pour chaque groupement agricole)

30 hoes	à 350 FRS	10.500 FRS
10 pelles	à 750 FRS	7.500 FRS
2 brouette	à 4000 FRS	8.000 FRS
10 machettes	à 200 FRS	2.000 FRS
2 marteaux 500 gr	à 450 FRS	900 FRS
50 têtes	à 400 FRS	20.000 FRS
2 scies St Joseph	à 650 FRS	1.300 FRS
2 rouleau de treilli fin	à 15.000 FRS	30.000 FRS
20 lapins	à 300 FRS	6.000 FRS
20 poules pondeuses	à 300 FRS	6.000 FRS
6 chèvres	à 2000 FRS	<u>12.000 FRS</u>
		<u><u>104.200 FRS</u></u>

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
K I G A L I



PROJETS AU NIVEAU DES PROGRAMMES SPORTIFS

COOPERATION AU NIVEAU DES PROGRAMMES SPORTIFS

=====

PREAMBULE :

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a deux principales missions : La première consiste à assurer l'intégration des jeunes dans le circuit de développement national.

La deuxième mission consiste à promouvoir les activités physiques et sportives dans toutes les couches de la population.

Pour réaliser cette 2ème mission, trois conditions générales sont nécessaires :

- 1° En premier lieu notre conception doit être axée sur la formation des cadres
- 2° En deuxième lieu une aide matérielle devant servir de support logistique pour la pratique des activités sportives est indispensable.
- 3° En troisième lieu, la multiplication des infrastructures sportives constitue un impératif sans lequel le sport n'a guère de chance de se développer.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'efforce d'agir dans le cadre de ces trois conditions.

Il rencontre toutefois des difficultés dans l'accomplissement de sa tâche et la nature exacte du problème est due aux moyens financiers et matériel à sa disposition qui oblige le département chargé des sports à être trop sélectif en limitant ses interventions à des sélections nationales de football, de volleyball, de basketball et d'athlétisme ainsi qu'aux clubs sportifs solidement constitués et réinscrits dans les championnats nationaux même si le bien fondé de notre politique, est "le sport pour tous et par tous".

Face à cette situation, il devient indispensable de créer un environnement sportif plus équitable de manière à répondre efficacement aux besoins de la population la plus déshéritée.

S'il est vrai que rien ne peut être fait sans aucune action énergique, il n'en reste pas moins que le département chargé des sports ne peut atteindre cet objectif sans apport financier ou matériel extérieur en matière de formation, d'équipement et infrastructure sportifs.

C'est dans cet esprit que nous faisons appel à l'UNESCO.

.../...

A) FORMATION

PROJET N° 1.

STAGE D'ANIMATEURS SPORTIFS POLYVALENTS.

a) Nature du projet :

Il s'agit d'un stage de courte durée (2 semaines) que le département chargé des sports compte organiser en faveur des responsables de la Jeunesse que sont les encadreurs communaux.

b) Origine du projet :

Celui-ci tire son origine dans le constat par le Ministère de la Jeunesse et des Sports de la baisse de niveau d'encadrement des responsables de la jeunesse en milieu rural dû à l'insuffisance des méthodes modernes à l'exemple de "sport facile".

c) Nombre de participants :

143 encadreurs communaux participeront à ce stage.

Aide demandée à l'UNESCO :

- 1° L'envoi et la prise en charge d'un expert expatrié qui devra assurer la direction technique du stage.
- 2° Le Ministère demande aussi à l'UNESCO de prendre en charge les frais d'équipement indispensable à l'organisation dudit stage ainsi que les indemnités de 3 professeurs autochtones qui devront aider l'envoyé de l'UNESCO à accomplir sa mission.

Evaluation de la contrepartie demandée à l'UNESCO
(moins le transport international et les frais
de mission de l'expert.

Frais de fonctionnement :

1° Indemnisation du personnel autochtone d'encadrement :

- Nombre de professeurs : 3
- Indemnité journalière : 1000 FRW
- Nombre de jours : 15
- Total pour personnel d'encadrement : $3 \times 1000 \times 15 = 45.000$ FRW
=====

2° Frais d'équipement : des 143 stagiaires

Prévisions/Stagiaires :

- 1 survêtement à 4000 FRW
- 2 shorts à 700 FRW
- 2 maillots à 700 FRW
- 2 paires de bas à 300 FRW
- 2 paires de pantouilles à 2000 FRW

.../...

Total frais d'équipement ; $(4000 \times 143) + (700 \times 2 \times 143) + (700 \times 2 \times 15) +$
 $(2000 \times 2 \times 143) = 1.544.000 \text{ FRW}$
=====

Aide totale demandée à l'UNESCO (moins frais expert expatrié)
 $1.544.000 \text{ FRW} + 45.000 \text{ FRW} = 1.589.000 \text{ FRW}.$
=====

Le Gouvernement Rwandais prendrait en charges tous les autres frais.

PROJET N° 2.

STAGE DE FORMATION ACCELEREE DE FORMATEURS D'ANIMATEURS SPORTIFS POLYVALENTS.

1. Nature et justification du projet.

Ce stage a pour but de former les formateurs des animateurs sportifs polyvalents. Il s'agit, dans le cadre d'un plan d'urgence, de doter le Rwanda (qui accuse un retard en matière de cadres de jeunesse et de sport) de formateurs d'animateurs d'un niveau plus poussé. Il consistera à donner à la jeunesse, la réglementation de base pour la pratique de certaines activités sportives. Il sera suivi par les encadreurs sous régionaux, régionaux et les directeurs de centres de formation de jeunes non scolarisés.

2. Objectifs à court et moyen termes.

- Former les formateurs des animateurs sportifs polyvalents (3 à 4 disciplines).
- Former, non pas des entraîneurs spécialisés dans une discipline donnée, mais plutôt des formateurs des animateurs ayant pour mission de former, de susciter, d'organiser et d'animer des centres d'initiation sportive et de coordonner, au niveau du quartier urbain ou de la communauté rurale, des épreuves de masse, facteur de promotion du mouvement sportif.
- Créer, de ce fait un réseau d'animateurs-relais qui assumeront dans un premier temps, les fonctions de formateurs et d'antennes du Ministère au niveau du terrain.
- En bref "l'animation sportive" : facteur de participation du plus grand nombre.

1) Nombre des participants : 50 personnes

2) Hébergement et Restauration : 1.500.000 FRW à charge du Gouvernement Rwandais.

3) Secrétariat local et matériel technique : 1.800.000 FRW à charge du Gouvernement Rwandais.

4) Ressources humaines et budget national

Personnel d'encadrement

- RWANDA : 5 professeurs

- Un expert envoyé par l'UNESCO.

.../...

5) Moyens complémentaires demandés à l'UNESCO

a) Indemnités des professeurs

1000 F x 30 x 5 = 150.000 FRW

b) Equipement ; matériel didactique de Volleyball, Basketball, Football et l'Athlétisme : 1.255.800 FRW.

c) Equipement personnel pour 50 personnes :

- 50 survêtements = 50 x 5000 = 250.000 FRW
- 50 shorts = 50 x 900 = 45.000 FRW
- 50 chemisettes = 50 x 900 = 45.000 FRW
- 50 débardeurs = 50 x 900 = 45.000 FRW
- 50 paires de chaussures basketball = 50 x 2100 = 105.000 F
- 50 paires de chaussettes = 50 x 600 = 30.000 F
- 50 paires de godillots = 50 x 3000 = 150.000 F

d) Transport local.

- location d'1 voiture pour l'expert de l'UNESCO = 150.000 F
- un autobus pour les stagiaires = 1.500.000 F

Coût total (a, b, c et d) = 3.725.800 FRW
=====

PROJET N° 3.

B. INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT SPORTIFS.

1. Justification du projet

Les promoteurs des programmes sportifs modernes partent du principe que quels que soient les objectifs et les champs d'application considérés, l'amélioration de la qualité de la vie sportive de la population doit se concevoir en grande partie dans la promotion des équipements sportifs et du matériel technique et didactique devant servir de support logistique à toute politique nationale sportive.

Au Rwanda, beaucoup d'observateurs s'accordent aujourd'hui à reconnaître que la proportion des pratiquants des activités sportives accuse une augmentation à tel point que le Ministère de la Jeunesse et des Sports est confronté pour le moment à une recrudescence de demandes de petit matériel sportif qu'à lui seul il ne serait capable de fournir avec l'aide du crédit lui alloué par l'Etat.

Ce phénomène est appelé à s'accroître avec une grande expansion, aussi faisons-nous appel à l'UNESCO pour qu'il nous vienne en aide.

2. Nature de l'aide sollicitée :

Deux articles sont inscrits dans les priorités à savoir :

- Le matériel d'habillement
- Le matériel didactique, technique et d'installation pour la gymnastique sportives.

a) Matériel d'habillement :

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports sollicite une aide financière ou en nature pour pouvoir équiper 140 formations de foot-ball, 60 formations d'athlétisme, 120 formations de basket-ball et de volley-ball. Ces formations sont localisables en grande partie dans le milieu rural et scolaire et certaines d'entre elles sont des sélections représentatives de ces derniers.

Evaluation quantitative de l'aide demandée :

Six articles sont inscrits dans les priorités en matière d'habillement : les maillots, les culottes, les bas, les godillots, les pantoufles, et les ballons.

Le tableau ci-après est une évaluation quantitative de l'aide sollicitée par discipline sportive.

DISCIPLINE SPORTIVE	!NBRE DE FORMATION!	QUOTA/!	TOTAL AIDE DEMANDEE					
	!A EQUIPER	!EQUIPE!	!MAILLOT!	!CULOTTES!	!BAS	!GODILLOTS!	!PANTOUFLES!	!BALLONS
FOOTBALL	! 140	! 15	! 2.100	! 2.100	! 2.100	! 2.100	! -	! 2100
ATHLETISME	! 60	! 10	! 600	! 600	! 600	! -	! 600	! -
VOLLEYBALL	! 60	! 12	! 720	! 720	! 720	! -	! 720	! 720
BASKETBALL	! 60	! 10	! 600	! 600	! 600	! -	! 600	! 720
TOTAL GENERAL	!	!	! 4.020	! 4.020	! 4.020	! 2.100	! 1.920	! 3540
	!	!	! PCES	! PCES	! PRÉS	! PRÉS	! PRÉS	! PCES

PCES : PIECE

PRE : PAIRE.

NATURE DU MATERIEL	!QTE	! P.UNIT.FF	!TOTAL FF	!CONTREVALEUR FRW
MAILLOTS	! 4.020 !	35	!140.700	!1.829.100
CULOTTES	! 4.020 !	35	!140.700	!1.829.100
BAS	! 4.020 !	30	!120.600	!1.367.800
GODILLOTS	! 2.100 !	100	!220.000	!2.730.000
PANTOUFLES	! 1.920 !	90	!172.800	!2.246.400
BALLONS DE FOOTBALL	! 2.100 !	101	!212.100	!
BALLONS DE BASKETBALL	! 720 !	41	! 29.520	!
BALLONS DE VOLLEYBALL	! 720 !	101	! 72.720	! 10.202.400 FRW
	!	!	!	!
Coût total	!	!	! 1.109.140F	! 14.418.820 FRW

b) Matériel didactique et d'installation pour la gymnastique sportive.

Le même Ministère fait appel à l'UNESCO pour une aide devant lui permettre de garantir l'exécution dans un cadre limité de la gymnastique avec un matériel qui peut être prêté aux formations et établissements scolaires de KIGALI.

Ci-après la description détaillée du matériel sollicité ainsi que le coût approximatif.

NATURE DU MATERIEL	!QTE	!UNITE STAT.	!P.UNIT.FF	!TOTAL FF	!CONTRE-VALEUR FRW
-PLINTH	! 2 !	PCE	! 4.000	! 8.000	!104.000
-TREMPIN	! 2 !	PCE	! 2.000	! 4.000	! 52.000
-TAPIS DE CHUTE	! 2 !	PCE	! 2.000	! 4.000	! 52.000
-BARRES PARALLELES	! 1 !	PRE	! 5.000	! 8.000	!104.000
-BARRES FIXES	! 1 !	PRE	! 7.000	! 7.000	! 91.000
-TAPIS D'EVOLUTION SUR LE SOL	!10 !	PCE	! 2.000	!20.000	!260.000
-CHEVAL D'ARCON	! 1 !	PCE	! 4.000	! 4.000	! 52.000
-POUTRE D'EQUILIBRE	! 1 !	PCE	! 3.000	! 3.000	! 39.000
-BARRES ASSYMETRIQUES	! 1 !	PRE	! 8.000	! 8.000	!104.000
-BOK	! 1 !	PCE	! 3.000	! 3.000	! 33.000

!72.000 FF!936.000FRW

N.B. : L'évaluation du coût de l'habillement et du matériel technique est faite sur la base des guides de l'acheteur des sociétés SOMMS et ADIDAS-PARIS-FRANCE.

PROJET N° 4.

AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS

a) Dans la ville de KIGALI.

La population de la ville de KIGALI est à la fois nombreuse et sans cesse croissante en raison de l'exode rurale provoquée par le phénomène de son urbanisation et de l'industrialisation.

A cela s'ajoute la population estudiantine, militaire ainsi que celle des départements ministériels et parastataux qui peuplent la ville.

Actuellement la population de KIGALI est estimée à 150.000 habitants dont les deux tiers sont compris entre l'âge de 10 à 40 ans, donc l'âge où la disponibilité physique est garantie pour la pratique des activités sportives.

Un coup d'oeil sur les installations sportives pour le moment disponibles nous permet d'en constater l'insuffisance :

- Terrains de football : 8
- Terrains de volleyball : 6
- Terrains de basketball : 12
- Pistes d'athlétisme : 5.

Ces terrains au nombre insuffisant appartiennent, soit aux établissements scolaires soit aux privés. Ce qui fait que leur utilisation par la population extérieure voisine est limitée.

Face à une telle pénurie d'infrastructure, la recherche d'une aide financière pour parier à ce problème constitue un impératif dans la planification du département chargé des sports.

Nature de l'aide demandée à l'UNESCO.

Il s'agit d'un financement des travaux de terrassement pour l'installation des petits terrains de première nécessité à savoir : les terrains de football, de basketball et de volleyball dans différents quartiers de la circonscription urbaine de KIGALI. La contribution demandée à l'UNESCO s'élève à 5.000.000 FRW soit 384.615 FF pour couvrir les besoins exprimés par 5 quartiers qui pour le moment souffrent cruellement de ce manque de petites installations.

b) Dans la ville de BYUMBA.

Le même concours est sollicité pour le chef lieu de la préfecture de BYUMBA pour un terrain de sport polyvalent pour 6.000.000 FRW.

La population de cette région a déjà cotisé et dispose de 2.000.000 FRW pour réaliser un petit stade régional. L'UNESCO peut examiner ce qu'il peut lui accorder pour soutenir cet effort.

RECAPITULATIF GENERAL

NATURE DU PROJET	!	FINANCEMENT DE L'UNESCO
	! <th>EN FRW.</th>	EN FRW.
STAGE DE		
1. Formation d'animateurs Sportifs Polyvalents	!	1.589.000 FRW
	!	
2. Stage de Formation accélérée de Formateurs d'animateurs sportifs	!	3.725.800 FRW
	!	
3. Aide en Equipement sportif	!	15.354.820 FRW
	!	
4. Projet aménagement des terrains sportifs dans les quartiers de la ville de KIGALI	!	5.000.000 FRW
	!	
5. Projet d'aménagement d'un terrain sportif à BYUMBA.	!	4.000.000 FRW
	!	
T O T A L	!	29.669 620 FRW ou
	!	2.282.280 FRW.